

Ismaïl Urbain

Ismaïl Urbain, né Thomas Urbain Apolline le 31 décembre 1812 à Cayenne en Guyane et mort le 28 janvier 1884 à Alger, est un journaliste, interprète et essayiste français.

Les premières années : Cayenne, Marseille, l'Égypte et Paris

Thomas Urbain est fils d'un négociant de La Ciotat du nom d'Urbain Brue et de Marie Gabrielle Apolline, fille d'une femme de couleur libre mais née esclave. En vertu de l'ordonnance coloniale du 1^{er} Vendémiaire an XIV (23 septembre 1805) concernant les libres de couleur, il est considéré comme enfant naturel et ne peut porter que le nom de sa mère. Même arrivé en France à l'âge de huit ans pour poursuivre ses études, son père n'ose pas braver la loi en le reconnaissant officiellement. Il le fait appeler Thomas Urbain en lui inventant une paternité fictive. Ces deux caractères, enfant naturel et ascendance noire, font de lui aux yeux de la société un paria et le conduisent à dire : « Je suis entré dans la vie civilisée avec une double tache », dont il parle comme sa « tache originelle »¹.

Après un bref et décevant séjour en Guyane en 1830 où son père, qui espérait le voir gérer ses affaires, Thomas Urbain rentre en juin 1831 à Marseille où il participe à l'effervescence républicaine avant de faire, le 7 février 1832, profession de foi saint-simonienne. Monté à Paris à la fin mai 1832, il est accepté à la Retraite de Ménilmontant organisée par Prosper Enfantin, père de l'Église saint-simonienne, et revêt l'habit saint-simonien. C'est là que naît une amitié qui durera toute sa vie avec Gustave d'Eichthal, et avec qui il entrera dans un jeu de rôle, celui des « deux proscrits : l'un le Juif, l'autre le Noir »².

Après la dissolution de l'Association saint-simonienne et le procès de ses chefs, il participe aux missions prolétaires organisées par Michel Chevalier à Lyon et dans le Midi. Puis, tandis qu'Enfantin et Chevalier sont emprisonnés à Sainte-Pélagie, il part en 1833, pour

l'Orient avec Émile Barrault que rejoindra ensuite Enfantin, lequel le prend sous son aile, et son groupe. Un voyage exotique fertile en péripéties pittoresques et en sensations nouvelles, mais aussi riche de leçons politiques qui dépassent l'effrètement du rêve religieux de quête d'une Mère pour l'Église saint-simonienne et l'échec des projets du canal de Suez et du barrage du Nil³. À l'opposé des politiques de conquête et de colonisation de l'époque, c'est une période inédite de « coopération » volontaire – pour employer un terme moderne – en Orient. Thomas Urbain enseigne le français à l'École d'infanterie de Damiette de juillet 1834 à novembre 1835, période pendant laquelle il se convertit à l'Islam et prend le nom biblique et coranique d'Ismaÿl. Cette expérience aura une importance capitale dans sa nouvelle vie.

Il quitte l'Égypte en avril 1836 et revient à Paris où le dramaturge saint-simonien Charles Duveyrier rêve de l'introduire dans le monde du théâtre, mais c'est sans succès. D'Eichthal l'engage alors comme secrétaire et le Saint-Simonien Édouard Charton lui ouvre les portes de la presse, à commencer par *Le Magasin pittoresque* dont il est le directeur de publication. Il obtient également un feuilleton hebdomadaire dans *Le Temps* de Jacques Coste, où il publie une belle série consacrée au drame des Noirs, auxquels il vient de consacrer des poèmes enthousiastes⁴. Il écrit encore dans *La Charte de 1830*, *La Loi*, et *Le Monde*, etc. Ces activités ne lui assurent pourtant pas un vie décente et Gustave d'Eichthal l'invite à s'engager comme interprète dans l'armée d'Afrique – c'est ainsi que l'on nomme encore le corps expéditionnaire à Alger –, situation que permettent ses connaissances en arabe, langue qu'il a commencé à apprendre en Égypte et qu'il a perfectionné à Paris en suivant les cours d'arabe « vulgaire » – on dirait aujourd'hui « dialectal » – dispensés par Armand-Pierre Caussin de Perceval dans le cadre de l'École spéciale des langues orientales.

Un destin franco-algérien

* 1837-1845

Débarqué à Alger au printemps 1837, il est immédiatement affecté à Oran où il sert brièvement comme « secrétaire civil » au

général Bugeaud, lors de la signature du Traité de la Tafna. Suit une longue carrière qui se déroule sur plusieurs plans, parfois parallèles, parfois successifs : celui d'officier interprète et celui de publiciste, chroniqueur et commentateur politique.

C'est comme interprète auprès du général du général Galbois à la division de Constantine qu'il est remarqué par le duc d'Orléans lors de l'Expédition des Portes de Fer en novembre 1839, pour des talents qui dépassent largement ses compétences d'interprète. Il sert successivement, à partir de janvier de 1842, auprès du général Changarnier puis auprès du duc d'Aumale, avec lequel il assiste en 1843 à la bataille de la Smala, rendue célèbre par le tableau d'Horace Vernet, Prise de la smalah d'Abd-el-Kader - Kader : il y est mis en valeur, placé sans armes auprès du Duc au centre esthétique du tableau, établi par le nombre d'or. Il suit ensuite ce dernier à la direction de la division de Constantine au cours de l'année 1844. C'est d'ailleurs dans cette cité qu'il épouse le 28 mars 1840, devant le cadî, c'est-à-dire selon la coutume islamique, Djeyhmouna bent Messaoud El-Zeberi, âgée de quinze ans – et non de treize comme cela est souvent avancé –, dont il a en 1843 une fille nommée Béïa (en arabe *Bahiyya*, « Belle »).

*** 1845-1861**

Appelé en 1845 au ministère de la Guerre à Paris (direction des Affaires de l'Algérie)⁵, il retourne en France et y reste quinze années⁵.

Sur le plan personnel, il fait venir à Paris sa femme Djeyhmouna et sa fille Béïa, qui feront ensuite le va-et-vient avec l'Algérie. Le 29 mai 1857, constatant l'échec du rapprochement qu'il avait espéré entre la famille musulmane et la famille française, il se résout à épouser Djeyhmouna devant l'état-civil français et fait baptiser le lendemain sa fille, qui subissait sans cesse les moqueries de ses camarades de pension des Sœurs de la Doctrine Chrétienne à Constantine. Cet acte ne suffit pas à apaiser le milieu catholique composé d'Espagnols, de Maltais, d'Italiens et de Méridionaux composant la nouvelle société des colons en Algérie, qui lui reprochent de ne pas avoir fait bénir son mariage à l'église et l'absence de baptême de sa femme.

Sur le plan politique, plusieurs points notables.

Il publie en 1847 un article intitulé Algérie. Du gouvernement des tribus..., où il résume son expérience passée dans l'administration de la province de Constantine et au Ministère de la Guerre⁶. On a pu comparer son attitude aux positions prises par Alexis de Tocqueville dans ses Rapports à l'Assemblée nationale du 24 mai et du 8 juin 1847 sur l'Algérie⁷. En fait, si Tocqueville demande comme Urbain un respect des populations musulmanes, il se prononce expressément pour la colonisation européenne alors qu'Urbain y est largement opposé⁸. C'est déjà cette raison qui lui avait fait prendre ses distances avec Enfantin dès l'automne 1840⁹. Urbain, qui s'accorde avec ce dernier pour réaliser ce qu'on pourrait appeler une « association dans la conquête », par transformation de la formule première de 1837, l'association « sans conquêtes et sans colonisation »¹⁰, est dès lors très réticent à participer au journal L'Algérie¹¹, où Enfantin fait valoir ses vues, en 1843-1846¹², largement exposées en 1843 dans Colonisation de l'Algérie¹³, même s'il condamne avec ce journal la politique purement militaire de Bugeaud et les exactions et massacres (emmurages, enfumades, etc.).

On lui doit en 1849 une « Note sur l'Instruction publique musulmane », où il se prononce pour une « une restauration presque complète de l'ancien système d'Instruction publique », détruit par la conquête avec l'accaparement des biens habous qui le finançaient et suggère l'introduction progressive d'innovations rendues nécessaires pour une instruction moderne¹⁴.

Responsable de la détention d'Abd el-Kader à Amboise sous les ordres du général Eugène Daumas de 1849 à 1851, il le visite plusieurs fois. Il est immédiatement frappé par la haute stature intellectuelle, religieuse et morale de l'homme avec qui il entretiendra une correspondance jusqu'en 1870. Revenant sur l'idée qu'il avait prise aux des militaires d'Oran en 1837 et qui faisait de l'Émir un sultan sectaire, fanatique et oppresseur, il écrit alors : « La religion était le seul drapeau autour duquel la nationalité pût se rallier pour coordonner ses efforts : il est incontestable qu'elle a été pour eux un puissant stimulant pour affronter les dangers d'une lutte disproportionnée... »¹⁵.

Favorable à la conquête de la « Kabylie », il critique pourtant ce nom donné à une région de l'Algérie dans un article de la *Revue de Paris* de 1857, Urbain dénonce cette l'expression comme une invention due à l'esprit français de systématisation, que n'utilisaient ni les Arabes ni les Berbères d'Algérie¹⁶.

*** 1861-1870**

Enhardi par le discours de l'Empereur qui, lors de son voyage à Alger de septembre 1860, parle du « bonheur » des Arabes qu'il promet d'« élever à la dignité d'hommes »¹⁷, il écrit, sous le nom de Georges Voisin, la brochure *L'Algérie pour les Algériens*, qui est une véritable programme d'« association » franco-algérienne. On y lit : « Le rêve des monarchies universelles n'est plus de notre temps. [...] Le progrès ne pourra avoir les mêmes formes et les mêmes aspects pour l'Arabe que pour le Français, pour le musulman que pour le chrétien »¹⁸. Notons que ces propos suivent cette affirmation : « Il ne s'agit pas d'une espèce de lit de Procuste sur lequel on coucherait successivement les nations, afin d'arriver à une uniformité générale pour toutes, avec la même religion, les mêmes lois, les mêmes mœurs et les mêmes habitudes »¹⁹. Urbain peut dès lors postuler au poste de conseiller rapporteur du gouvernement général de l'Algérie auquel il accède en janvier 1861. Sur l'instance du général Frédéric Lacroix, un des tenants des « indigénophiles » entourant Napoléon III et avec sa collaboration, il précise son programme dans une seconde brochure, *L'Algérie française, indigènes et immigrants*²⁰. Il pense bien pouvoir appliquer le programme qu'il vient d'énoncer, mais « la déception sera sévère »²¹. Cela malgré les lauriers que lui tresse l'Empereur quand il est son interprète lors de son voyage à Alger de 1865²², lorsqu'il lâche la formule de « Royaume arabe » qui n'a, soit dit en passant, jamais été qu'un slogan et non une formule institutionnelle, et qu'Urbain n'a jamais reprise à son compte.

Cela n'est pas tant dû aux campagnes passionnées menées contre lui tant par les colonistes que par l'entourage des gouverneurs généraux, d'abord Aimable Pelissier puis Patrice de Mac Mahon, dont ont souffert sa femme Djeyhmouna, morte en 1863, et sa fille Béia, mais encore sa seconde femme, Louise Lauras, épousée en

1867. C'est surtout dû à ce qu'il ressent comme des échecs politiques. Deux événements majeurs y contribuent :

* D'abord, le Sénatus-consulte du 22 avril 1863 sur les droits de propriété. Y est affirmé, au Titre I que « Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit. » C'est bien l'idée d'Urbain, mais son application, à laquelle il participe par sa fonction au Conseil du gouvernement, est tellement entravée qu'il écrira en 1869 : « Les mesures qui ont été exécutées [...], l'ont été dans le but, plus ou moins clairement avoué, de satisfaire les colons et de tout faire tourner à leur avantage. La question reste donc entière »²³.

* Ensuite le Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 portant sur « l'état des personnes et la naturalisation en Algérie ». En application de ce sénatus-consulte, le décret impérial du 21 avril 1866 fait des Musulmans et des Israélites des sujets français conservant leur « statut personnel, c'est-à-dire qu'il les exempte d'appliquer le Code civil : la polygamie, la répudiation, l'esclavage, sont, par exemple, tolérés par l'administration coloniale (ce dont certains membres profitent)²⁴. Israélites et Musulmans peuvent toutefois accéder à la pleine citoyenneté française à condition de reconnaître la loi française en lieu et place de leurs codes religieux. Urbain, qui n'a été auditionné, à son grand regret, que par pure forme et au dernier moment en juillet 1866, s'est naturellement félicité que le droit français se mette en conformité avec les règles internationales communes donnant la nationalité française aux « régnicoles » des pays conquis. Mais il aurait souhaité que leur citoyenneté pleine et entière fût affirmée en principe, comme horizon juridique, même si on ne pouvait l'atteindre que graduellement. Tout juste a-t-il pu obtenir du Sénat une déclaration verbale sur la possibilité pour les Indigènes de voter et d'être élus dans les conseils municipaux et régionaux, et encore sous une foule de conditions²⁵. Et la bataille qu'il mène en 1868-1869 dans l'administration et dans la presse, pour faire valoir les droits politiques des Algériens dans les conseils généraux ne donne que peu de résultats²⁶.

* 1870-1884

Après la chute de l'Empire, « menacé d'être fusillé net en paroles » par les partisans des nouvelles autorités²⁷, Urbain rentre en France et fait valoir ses droits à la retraite.

Au nom de l'assimilation, la III^e République élimine toute trace de la politique du « Royaume arabe ». Elle le fait en levant, par la loi du 26 juillet 1873 dite loi Warnier, les entraves à la liquidation de la propriété collective qu'Urbain voulait préserver, en réduisant les quelques droits que possédaient les Algériens en matière d'enseignement, de justice et de représentation politique locale, en aggravant un droit répressif propre aux Musulmans par le Code de l'indigénat du 28 juin 1881, et en accroissant enfin dans l'État, sous prétexte de « régime civil » et de « rattachements », les pouvoirs des colons au détriment de ceux du gouvernement. C'est dans ces conditions qu'en combattant pied à pied cette politique, qu'Urbain reprend la plume en 1871 avec une chronique régulière dans le *Journal des débats*. Il écrira aussi en 1876-1879 dans *La Liberté*, désormais aux mains d'Isaac Pereire. Le but qu'il se fixe dans ces articles est de concourir à ce que nous traitions, « nous, Chrétiens, nos sujets musulmans en Algérie comme nous voudrions que le Sultan en Turquie traitât ses sujets chrétiens »²⁸). Cet objectif des plus minimalistes en dit long sur l'espoir qu'il a d'influencer la politique menée, et sur la prétendue supériorité de la civilisation apportée par la conquête²⁹).

Après la mort brutale de son fils Ovide, fauché en novembre 1882 à l'âge de onze ans, il retourne, accablé, à Alger en décembre « pour mourir tranquille et dignement »³⁰). Son dernier article paraît dans le *Journal des débats* du 17 janvier 1884, soit onze jours avant son décès, le 28 janvier 1884. Il décède le 28 janvier 1884, et est inhumé près de son fils dans le cimetière chrétien d'Alger, à Saint-Eugène, aujourd'hui Bologhine, au pied de Notre-Dame d'Afrique.

À la mort d'Urbain, Émile Masqueray reprit, dans le *Journal des débats*, le combat pour la défense des Algériens musulmans, mais il considérait l'accession aux droits politiques au Parlement comme susceptible de créer « un incroyable désordre » et, à la

différence d'Urbain qui prônait un minimum de réciprocité dans les rapports de civilisation, il voyait le « vainqueur » comme « civilisateur », un point, c'est tout³¹.

Léon Hugonnet, le frère de Ferdinand Hugonnet, officier des Bureaux arabes et ami d'Urbain, consacrera en 1903 quatre article en mémoire d'Urbain dans l'Akhbar de Victor Barrucand³².

Une controverse

Une controverse sérieuse est soulevée en 2018 par le journaliste et écrivain Marc Weitzmann dans son livre *Un temps pour haïr*³³. En cherchant à repérer les fils longs de la raison des attentats islamistes depuis 2012 en France, il dénonce la responsabilité d'Ismaïl Urbain, qui repose, selon lui, sur deux points forts qui seraient liés à son islamité.

Le premier point fort de la controverse est l'accusation d'« antisémitisme »³⁴. Sur ce point, La Société des études saint-simoniennes a répondu par une *Lettre ouverte* envoyée le 25 février 2019³⁵. Dans cette *Lettre ouverte*, restée à ce jour sans réponse, est citée une lettre d'Ismaïl Urbain à son ami d'Eichthal, entrant dans une vaste correspondance de plus de 1 100 lettres répertoriées, ami qui revendique pleinement sa judaïté : « Il me semble que ce sont les Juifs qui régénèreront encore une fois l'Occident. Le rôle qu'ils ont joué dans le Saint-Simonisme en est une indication prophétique : les deux Rodrigues, vous, les deux Pereire, vous avez fait plus pour la foi nouvelle, au point de vue religieux, que tous les Saint-Simoniens catholiques »³⁶. Un propos qui ne semble pas être le fait d'un antisémite.

Le second point fort de la controverse tient à la responsabilité attribuée à Urbain dans le refus de la reconnaissance des droits politiques que, selon Marc Weitzmann, la III^e République aurait entendu accorder aux Algériens par le canal de l'assimilation. En concoctant, selon lui, avec les notables musulmans et les imams un « statut personnel » fait pour préserver la pureté d'un islam traditionnel « garant des privilèges des classes supérieures », Urbain aurait convergé avec les colons attachés au maintien hors du droit de la population colonisée la plus pauvre³⁷. Cette seconde

accusation est d'ailleurs reprise par la philosophe et psychanalyste Sabine Prokhoris, qui écrit : « On sait que ce statut personnel fit des Algériens des sous-citoyens – pas d'égalité civique –, soumis sur un certain nombre de questions au droit musulman (charia) et non au droit de la République. Mais ce que l'on sait moins, et que révèle l'enquête de M. Weitzmann, est que ce statut catastrophique du point de vue de l'égalité républicaine est le fruit d'une curieuse alliance entre un étrange personnage du nom d'Ismaïl Urbain, métis guyanais converti à l'islam, émissaire de Napoléon III en Algérie, et les imams conservateurs locaux »³⁸. La société des études saint-simoniennes a répondu à cette accusation en deux points³⁹ : 1. Le Statut personnel, reconnu dans le droit international de l'époque, existait indépendamment d'Urbain, et n'empêchait nullement, du moins en théorie, la qualité de citoyen. Cette compatibilité était alors notoire à l'époque, comme l'a relevé Urbain, notamment dans les comptoirs de l'Inde française et en Guyane, un territoire bien connue d'Urbain. Et elle sera ensuite confirmée, d'abord dans la constitution de la IV^e, puis et surtout dans celle de la V^e République, où il est rappelé dans l'Art. 75 et qui l'applique encore aujourd'hui dans certains territoires d'Outremer comme la Nouvelle Calédonie. 2. Même si ce Statut personnel, a pu, aux yeux des colons et de France impériale, justifier le Code de l'Indigénat, complété en Algérie par la loi 28 juin 1881, il n'a rien à voir avec ce dernier. Par la suite étendu aux autres colonies, ce Code rassemble des règles administratives et pénales spécialement appliquées aux Indigènes. Urbain s'en indignait en ces termes : « On ne se douterait pas que l'Algérie appartient à une grande nation civilisée, régie par le suffrage universel, dont les institutions ont pour base la liberté, l'égalité, la fraternité. Nous en sommes encore à la République des Grecs où il y avait des citoyens dotés de tous les droits et des esclaves, des ilotes, comptés pour rien dans le règlement de la chose publique »⁴⁰. Condamnation n'est pas approbation, et encore moins paternité.

Publications d'Urbain

- *L'Algérie française – Indigènes et immigrants*, Paris : Challamel Aîné, 1862 ; réédition par Michel Levallois, Paris : Séguier Atlantica, 2002.
- [sous le nom de Georges Voisin], *L'Algérie pour les Algériens*, Paris : Michel Lévy Frères, 1861 (en fait novembre 1860), livre réédité par Michel Levallois sous le véritable nom de l'auteur : Ismaïl Urbain, *L'Algérie pour les Algériens*, Paris : Séguier, 2000.
- *De la tolérance dans l'islamisme*, 1^{er} avril 1856, tiré à part de la *Revue de Paris*, 1^{er} avril 1856, 63-81, Paris : Impr. De Pillet fils aîné, 1856. Livre réédité par Sadek Sellam sous le titre Ismaïl Urbain & Ahmed Riza, *Tolérance de l'islam*, Saint-Ouen : par le Centre Abaad, 1992 ; puis à nouveau dans *L'islam et la laïcité coloniale : textes d'Ismaïl Urbain*, [Ermont] : Héritage éditions, 2022, p. 85-119.
- *Algérie. Du gouvernement des tribus. Chrétiens et musulmans, Français et Algériens*, tiré à part des articles parus dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1847, II (oct.-nov.), 241-259 et 351-359, Paris, J. Rouvier, 1848.
- *Notes autobiographiques*, Beauregard, 23/05-09/06/1871, ms. Ars. 13744/75, in : Anne Levallois, *Les Écrits autobiographiques d'Ismaïl Urbain*, Paris : Maisonneuve, 2004, p. 25-98.
- *Notice chronologique*, Alger, février 1883, ms. Ars. 13739/3, éd. in : Anne Levallois, *Les écrits autobiographiques d'Ismaïl Urbain*, Paris : Maisonneuve, 2004, p. 99-130.
- *Poèmes*, ms. Ars. 13735, édité par Philippe Régnier sous le titre « Poèmes de Ménilmontant et d'Égypte », in Ismaïl Urbain, *Voyage d'Orient suivi de Poèmes de Ménilmontant et d'Égypte*, édition du ms. Ars. 13735, Paris : L'Harmattan, 1993, p. 203-335.
- *Première parole du fils de l'esclave à la terre d'Amérique*, ms. 7816, Ménilmontant, 03/10/1832, in Philippe Régnier (éd.), *Le Livre Nouveau des Saint-Simoniens : manuscrits d'Émile Barrault, Michel Chevalier, Charles Duveyrier, Prosper Enfantin, Charles Lambert, Léon Simon et Thomas-Ismaïl Urbain (1832-1833)*, Tusson : Du Lérot, 1992, p. 265-271.
- *Résumé de l'histoire de l'Algérie : Introduction – Période arabe et berbère – Période turque*, in Claude-Antoine Rozet & Antoine-Ernest-Hippolyte Carette, *Algérie*, Paris, Firmin Didot frères, coll. « L'univers. Histoire et description de tous les peuples », 1850, p. 165-255.
- *Une conversion à l'islamisme*, in la *Revue de Paris*, juillet 1852, p. 111-126, et éditée par Sadek Sellam dans *L'islam et la laïcité*

coloniale : textes d'Ismaïl Urbain, Paris : [Ermont] : Héritage éditions, 2022, p. 157-181.

- *Le Voyage d'Orient*, édition du ms. Ars. 13736 par Philippe Régnier dans Ismaïl Urbain, *Voyage d'Orient suivi de Poèmes de Ménilmontant et d'Égypte*, édition du ms. Ars. 13735, Paris : L'Harmattan, 1993, p. 1-202.
- Ismaïl Urbain & Gustave d'Eichthal, *Lettres sur la race noire et la race blanche*, Paris : Paulin, 1839.

Notes et références

1. ↑ Ismaïl Urbain, Notes autobiographiques, in Anne Levallois, *Les écrits autobiographiques d'Ismaïl Urbain*, Maisonneuve, 2004, p. 28.
2. ↑ Gustave d'Eichthal, Lettre à Prosper Enfantin du 08/11/1832, ms. BnF, Ars. 13741/22.
3. ↑ Ismaïl Urbain, *Voyage d'Orient*, éd. par Philippe Régnier, Paris : L'Harmattan, 1993, et Roland Laffitte et Naïma Lefkir-Laffitte, *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, Paris: Geuthner, 2021, t. I, p. 171-260.
4. ↑ Voir Ismaïl Urbain, *Poèmes de Ménilmontant et d'Égypte*, in *Voyage d'Orient*, éd. par Philippe Régnier, Paris : L'Harmattan, p. 205-335.
5. ↑ Revenir plus haut en :a et b Roland Laffitte et Naima Lefkir-Laffitte, «Le parcours singulier d'Ismaïl Urbain» [[archive](#)], sur <https://histoirecoloniale.net> [[archive](#)], 28 octobre 2019 (consulté le 23 novembre 2022)
6. ↑ Ismaïl Urbain, *Algérie. Du gouvernement des tribus. Chrétiens et musulmans, Français et Algériens*, tiré à part des articles parus dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1847, II (oct.-nov.), 241-259
7. ↑ Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, Paris : Michel Lévy, tome 9, p. 423-484 et 485-513
8. ↑ Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Royaume arabe...*, 2012, p. 51-55
9. ↑ Voir à ce sujet Roland Laffitte et Naïma Lefkir-Laffitte, *L'Orient d'Ismaïl Urbain*, 2021, tome 2, p. 326-328
10. ↑ *Ibid.*, tome 2, p. 346-368.
11. ↑ *L'Algérie : courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*, n° 1 (2 décembre 1843) - 3^e année, n° 179 (7 juillet 1846).
12. ↑ Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Une autre conquête...*, 2001, p. 516-522

13. ↑ Enfantin, *Colonisation de l'Algérie*, Paris : P. Bertrand, 1843. Accessible sur Gallica
14. ↑ Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Royaume arabe...*, *op. cit.*, 51-55.
15. ↑ Ismaïl Urbain, *De la tolérance dans l'islamisme*, in *Revue de Paris*, t. XXXI, avril 1856, p. 78-79.
16. ↑ Urbain, *Les Kabyles du Djurdjura*, in *Revue de Paris*, Paris : . 1857, p. 91.
17. ↑ Cité par Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Royaume arabe...*, *op. cit.*, 2012, p. 253
18. ↑ Cité par Marc Weitzmann, *Un temps pour haïr*, Paris: Grasset, 2018, p. 170
19. ↑ Georges Voisin [soit Urbain], *L'Algérie pour les Algériens*, 1861, p. 10-11
20. ↑ Ismaïl Urbain, *L'Algérie française, indigènes et immigrants*, Paris : Challamel Ainé, 1862. Voir à ce sujet Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Royaume arabe...*, *op. cit.*, p. 336-340
21. ↑ C'est ce que note Michel Lavallois, *ibid.*, p. 361
22. ↑ *Ibid.*, 542-560
23. ↑ Urbain, *Lettre à Léon Hugonnet* du 27/04/1869, cité par ce dernier dans son article intitulé « Les arabophones », paru dans le numéro du 18/02/1884 de La Justice de Georges Clemenceau et Camille Pelletan.
24. ↑ Marc Weitzmann, *Un temps pour haïr*, *op. cit.*, notamment p. 173.
25. ↑ Urbain, *Notes autobiographiques*, 78-79.
26. ↑ Michel Lavallois, *Ismaïl Urbain, Royaume arabe...*, *op. cit.*, pp. 758-767.
27. ↑ Urbain, Notice chronologique, *op. cit.*, p. 123.
28. ↑ Urbain, *Lettre à d'Eichthal* du 19 juin 1876, ms. BnF, Ars. 13745/278
29. ↑ Voir Philippe Régnier, "Urbain journaliste et publiciste engagé: l'œuvre d'un défenseur masqué", in Michel Lavallois et Philippe Régnier (dir.), *Les Saint-Simoniens dans l'Algérie du XIX^e siècle. Le combat du Français musulman Ismaïl Urbain*, p. 399-424.
30. ↑ Urbain, *Lettre à d'Eichthal* du 13/01/1881, ms. BnF, Ars. 13745/313.
31. ↑ » Émile Masqueray, « Lettre d'Algérie », Journal des débats du 26/01/1888.

32. ↑ Léon Hugonnet, « Ismaïl Urbain », in L' Akhbar des 22/11, 29/11, 13/12 et 20/12/1903.
33. ↑ Marc Weitzmann, *Un temps pour haïr*, Paris: Grasset, 2018, 153-165
34. ↑ *Ibid.*, notamment p. 161
35. ↑ . Cette *Lettre ouverte à Marc Weitzmann* est parue dans *La lettre des études saint-simoniennes* (ISSN 2726-338X) n° 30 (avril 2022), p. 13-15. Elle avait déjà été insérée le 18 mars 2019 sous le titre *Lettre ouverte de la Société des études saint-simoniennes à Marc Weitzmann au sujet d'Ismaïl Urbain*, dans le blog de Roland Laffitte sur *Mediapart*, et un large extrait en est paru le 17 avril 2019 sur *Orient XXI* sous le titre "Le soi-disant antisémitisme d'Ismaïl Urbain"
36. ↑ Ismaïl Urbain, *Lettre à Gustave d'Eichthal*, Bnf, Arsenal, ms 13745/289
37. ↑ Marc Weitzmann, *op. cit.*, notamment p. 175
38. ↑ Sabine Porkhoris, « Ouvrir les yeux – À propos d'un temps pour haïr de Marc Weitzmann », sur le site *L'Aurore*, en date du 4 janvier 2019
39. ↑ Roland Laffitte, « Ismaïl Urbain et le statut des populations algériennes », in *La lettre des études saint-simoniennes* n° 30, *op. cit.*, p. 16-19
40. ↑ Notre correspondant d'Alger [soit Urbain], « On nous écrit d'Alger... », in *Journal des débats* du 19/05/1882

Bibliographie (chronologique)

- Léon Hugonnet, « Ismaïl Urbain », in L' Akhbar des 22/11, 29/11, 13/12 et 20/12/1903.
- Marcel Emerit, « URBAIN », in *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris : Les Belles Lettres, 1941, p. 67-83.
- Charles-Robert Ageron, « Un apôtre de l'Algérie franco-musulmane : Thomas Ismaël Urbain », in *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, tome I, Paris : PUF, 1968, p. 397-429.
- Charles-Robert Ageron, « L'"Algérie algérienne" sous Napoléon III : Ismaël Urbain », in *L'Algérie algérienne » de Napoléon III à de Gaulle*, Paris : Sindbad, 1980, p. 17-36.
- Edmond Burke (IIIe du nom), « Thomas Ismail Urbain (1812-1884) : Indigénophile and Precursor of Negritude », in Wesley F. Johnson ed., *Double Impact : France and Africa in the Age of Imperialism*, Westport CT : Greenwich Press, 1986, p. 319-330.

- Philippe Régnier, « Thomas-Ismaïl Urbain, métis, saint-simonien et musulman : crise de personnalité et crise de civilisation (Égypte, 1835) », in Jean-Claude Vatin (dir.), *La fuite en Égypte. Supplément aux voyages européens en Orient*, Le Caire : Centre d'études économiques, juridiques et sociales (C.E.D.E.J.), 1989, p. 299-316.
- Michel Levallois, *Ismaïl Urbain (1812-1884) : une autre conquête de l'Algérie*, Maisonneuve & Larose, 2001. (ISBN 2706815337) aperçu [archive] disponible sur le site du [Google Livres](#). (ISBN 2-7068-1821-2)
- Anne Levallois, *Les écrits autobiographiques d'Ismaïl Urbain*, Coll. Hors Collection, Paris : Maisonneuve, 2004.
- Michel Levallois, *Ismaïl Urbain : Royaume arabe ou Algérie franco-musulmane ? 1848-1870*, éd. Riveneuve, 2012, (ISBN 978-2-3601-3101-3)
- Roland Laffitte et Naïma Lefkir-Laffitte; *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, 2 tomes, Paris: Geuthner, 2019. (ISBN 978-2-7053-4028-5) & (ISBN 978-2-7053-4029-2).
- Sadek Sellam, *L'islam et la laïcité coloniale : textes d'Ismaïl Urbain*, [Ermont] : Héritage éditions, 2022.

Articles connexes

- [Sénatus-consulte du 22 avril 1863](#)
- [Sénatus-consulte du 14 juillet 1865](#)

Webographie

- [Ismaïl Urbain \[archive\]](#) sur le site de la *Société des études saint-simoniennes*.
- Roland Laffitte et Naima Lefkir-Laffitte, «Le parcours singulier d'Ismaïl Urbain, par Roland Laffitte et Naima Lefkir-Laffitte» [archive], sur <https://histoirecoloniale.net> [archive], 2 novembre 2019 (consulté le 4 février 2020).